



OPFERHILFE
CENTRE LAVI
BERN • BERNE

Rapport annuel 2019

TABLE DES MATIÈRES

Rapport des centres de consultation <i>Violence domestique à l'encontre des hommes</i>	03
Projets internes et externes	05
Relations publiques	06
Formation continue	06
Remerciements	07
Données statistiques 2019	08
Collaboratrices et collaborateurs des centres de consultation	11
Fondation Operhilfe Berne <i>Rapport du président</i> <i>Conseil de fondation</i>	12
Compte d'exploitation et bilan	13
Dons	15

Centre de consultation LAVI Bienne

Rue de l'Argent 4
CH-2502 Bienne
T 032 322 56 33
M sav@centrelavi-bienne.ch
W www.centrelavi-bienne.ch

Centre de consultation LAVI Berne

Seftigenstrasse 41
CH-3007 Bern
T 031 370 30 70
M beratungsstelle@opferhilfe-bern.ch
W www.opferhilfe-bern.ch

Fondation Opferhilfe Berne

Seftigenstrasse 41
CH-3007 Bern
T 031 370 30 70
F 031 370 30 71



RAPPORT DES CENTRES DE CONSULTATION

2019 a été une année intéressante et passionnante pour nous. En plus de conseiller et d'aider les personnes touchées par une infraction – notre activité principale – nous avons pu célébrer notre jubilé et aborder des questions qui nous préoccupent depuis un certain temps. Voici une sélection de nos activités:

Célébration de notre jubilé

Suite à l'entrée en vigueur en 1993 de la loi sur l'aide aux victimes, la Fondation Hilfsstelle a ouvert en 1994 les deux centres de consultation de l'aide aux victimes de Berne et de Bienne. En 2004, la Fondation Hilfsstelle a finalement été remplacée par la Fondation Opferhilfe Bern.

En août 2019, nous avons eu l'occasion de célébrer, avec nos partenaires, notre 25^e anniversaire à Berne et à Bienne. Sur la base d'articles de journaux, de données statistiques et d'un concours, les visiteurs ont pu se faire une idée de l'évolution des centres de consultation. Les statistiques montrent une augmentation constante du nombre de cas et un changement dans la nature des infractions. Au début, les consultations des victimes d'accidents de la route prédominaient, mais ils ont par la suite cédé la place aux consultations des victimes de dommages corporels et de violence domestique. L'équipe s'est également étoffée, passant de 2 à 13 employés, en fonction de l'augmentation du nombre de dossiers.

Régions périphériques

Nous conseillons des personnes concernées par l'aide aux victimes dans tout le canton de Berne et nous sommes fixés comme objectif de mieux faire connaître notre offre dans les régions périphériques.

Emmental

En 2019, nous nous sommes concentrés sur l'Emmental. Nous avons pris contact avec différents groupes et avons présenté notre travail aux institutions sociales, aux écoles, aux travailleurs sociaux scolaires, aux services sociaux, aux centres de consultation pour les mères et les pères ainsi qu'aux crèches. L'intérêt était grand et nous nous réjouissons de la bonne coopération.

Oberland bernois

Depuis l'été 2019, nous proposons également des consultations à Spiez. Les personnes touchées de l'Oberland bernois ne doivent donc plus venir à Berne. Nous espérons que dans un avenir proche, nous pourrions également proposer des consultations à Interlaken, afin que les personnes touchées dans cette région bénéficient également d'un soutien.

En cas de besoin, nous organisons aussi un soutien psychologique pour les personnes concernées par une infraction. Nous essayons de ce fait d'élargir notre liste avec des professionnels du domaine de la psychologie disponibles dans les régions périphériques.

Nous espérons que ces efforts faciliteront l'accès des personnes concernées à nos services de consultation.

Centre LAVI Bienne

Depuis le mois de juin, le centre de consultation de Bienne est de nouveau doté de deux conseillers très qualifiés et très motivés. Tous deux parlent couramment le français et l'allemand. Cela est particulièrement important dans le cas d'infractions contre l'intégrité sexuelle qui représentent environ 50% de toutes les consultations, les facteurs relationnels étant décisifs dans les discussions avec les personnes touchées.

Nouvelle loi sur la police

Adoptée en février 2019, la nouvelle loi sur la police entre en vigueur en janvier 2020. Cette nouvelle base légale améliore notamment la protection des victimes de stalking et de violence domestique. Par exemple, la police peut désormais ordonner l'expulsion ou l'éloignement de la personne pendant une période plus longue qu'auparavant, prononcer l'interdiction de tout contact ou détenir les auteurs présumés plus longtemps. La nouvelle loi prévoit en outre une protection supplémentaire pour les personnes particulièrement vulnérables.

Perspectives

- | Nous continuons à nous acquitter avec un haut niveau de qualité de notre tâche principale qui consiste à conseiller et à encadrer les personnes touchées par une infraction.
- | Nous reconsidérons continuellement notre offre de manière critique et l'adaptions aux besoins.
- | Nous continuons à sensibiliser le public sur la question de l'aide aux victimes.
- | Nous restons très actifs et continuons à nous engager pour les droits des personnes touchées par une infraction en vue d'améliorer leur situation.
- | Nous continuons à maintenir une très bonne collaboration avec nos partenaires.

Violence domestique à l'encontre des hommes

Quand on parle de violence domestique, on pense en premier lieu aux femmes touchées par ce phénomène. L'image sociale de l'homme fort qui ne peut pas être victime de la violence domestique prévaut toujours. Cependant, notre expérience pratique montre que les hommes sont également concernés. Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) confirme cet état de fait et estime que la violence envers les hommes est un phénomène largement répandu, même si la recherche ne s'intéresse à ce thème que depuis très récemment¹. Diverses études partent du principe que les hommes sont touchés dans 5 à 20 % des cas de violence domestique². L'étude menée par Romain-Glassey et al. entre 2006 et 2012 révèle également un écart important entre les hommes et les femmes victimes de violence domestique. Elle souligne notamment les lacunes en matière de conseil et de soutien aux hommes victimes de violence, ainsi que le risque de stigmatisation³. Ils convient de relever aussi que la violence au sein de la famille n'est pas toujours exercée de manière unilatérale, mais souvent de manière réciproque. Selon les statistiques de la Direction de la police et des affaires militaires du canton de Berne, en 2018, 43 % des interventions policières dans le cadre de la violence domestique concernaient des violences mutuelles ou des situations dans lesquelles la police n'était pas en mesure d'attribuer clairement les rôles de victime et d'auteur⁴. En d'autres termes, bien que la violence familiale soit souvent commise par des hommes, il est important de garder à l'esprit qu'ils sont eux-mêmes souvent touchés. Selon le BFEG, il existe une différence fondamentale dans la forme de violence utilisée à l'encontre des femmes et des hommes et leur perception de la violence. Les femmes sont souvent plus susceptibles de subir des violences physiques et les hommes davantage de violences psychologiques, ces dernières étant une forme de violence plus difficile à prouver. Un aspect important qui contribue également au fait que la violence à l'encontre des hommes est moins souvent révélée au grand jour est que les hommes ne perçoivent pas certaines formes de violence en tant que telles, mais les considèrent comme «normales»⁵. Il est donc urgent de repenser et d'éliminer les stéréotypes dans la société. C'est la seule façon de réduire la honte et la stigmatisation des hommes touchés par la violence domestique et de leur permettre d'accéder plus facilement aux offres de soutien. Dans la plupart des cas, les hommes n'osent demander de l'aide que lorsqu'ils se rendent compte qu'ils ne sont pas seuls avec leurs problèmes et leurs préoccupations et qu'ils ont droit à un soutien malgré le peu d'offres destinées spécifiquement aux hommes qui sont momentanément disponibles.

Dans le canton de Berne, les centres de consultations de l'aide aux victimes de Berne et de Biemme sont les seuls à conseiller et à soutenir, en plus des femmes, également

des hommes touchés par la violence domestique (adultes, adolescents, enfants). C'est précisément parce que, dans le schéma de pensée stéréotypé, ce sont les hommes qui sont les auteurs de la violence et non ceux qui en sont victimes, qu'il est particulièrement important pour nous, en matière de conseil et de soutien aux hommes, de rencontrer les personnes qui cherchent de l'aide de manière ouverte, empathique et impartiale et de leur fournir les mêmes services et le même soutien qu'aux femmes touchées par la violence domestique. Lors des séances d'intervention et de supervision, nous réfléchissons à nos modes de comportement et à nos procédures afin de garantir la qualité du conseil. Grâce à la stricte confidentialité, l'aide aux victimes peut offrir aux personnes concernées un cadre sûr dans lequel elles peuvent parler de leur situation difficile.

En raison du niveau encore faible de sensibilisation sociale à la problématique évoquée cidessus, les centres de consultation de l'aide aux victimes ont concentré leurs efforts en 2019 sur le thème des hommes victimes de violence domestique. Dans un premier temps, notre groupe interne spécialisé en la matière a commencé à rechercher la littérature correspondante. A cet effet, l'hypothèse selon laquelle la littérature et les recherches prennent trop peu en compte les hommes touchés par la violence domestique s'est confirmée. Dans le cadre de notre travail de formation continue et de relations publiques, nous avons de ce fait, au cours de l'année sous revue, accordé une plus grande attention à la sensibilisation et à l'information sur ce thème. En outre, des ajustements propres aux genres ont été apportés à tous nos documents concernant ce sujet. En tant que centres de consultation de l'aide aux victimes, il est essentiel pour nous de continuer à contribuer à l'élimination des stéréotypes tels que «les hommes sont les auteurs et les femmes sont les victimes». Les personnes touchées par la violence domestique, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, ont droit, dans la même mesure, à des conseils de la part des centres de consultation de l'aide aux victimes.

¹ Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) (2017). Feuille d'information 15: Violence domestique envers les femmes et les hommes. Informations et offres de soutien (voir www.ebg.amin.ch/ebg/fr/home.html).

² Cit. selon Schwander, Marianne. (2019). Das Opfer im Strafrecht. Grundlagen, Häusliche Gewalt, Zwangs- und Minderjährigenheirat, Prostitution, Menschenhandel, Pornografie, Knabenbeschneidung, weibliche Genitalverstümmelung (3^e édition). Berne: Haupt.

³ Romain-Glassey Nathalie, De Puy Jacqueline et Abt Maryline. (2015). Etude portant sur les hommes victimes de violence de couple ayant consulté l'Unité de médecine des violence du CHUV entre 2006 et 2012. Centre hospitalier universitaire vaudois. Lausanne.

⁴ Service bernois de lutte contre la violence domestique. (2019). Violence domestique dans le canton de Berne. Statistique annuelle 2018 (seulement en allemand). Voir sous www.pom.be.ch/pom/fr/index/direktion/ueber-die-direktion/publikationen.html

⁵ Voir note de bas de page 1

PROJETS INTERNES ET EXTERNES

Groupes de travail internes et groupes et unités spécialisés

- | Domaine mesures de coercition à des fins d'assistance et des placements extrafamiliaux
- | CASEnet – logiciels spécifiques au domaine de l'aide aux victimes
- | Corporate Identity (y compris logo et brochures)
- | Groupe spécialisé violence domestique
- | Groupe spécialisé mariage forcé
- | Groupe spécialisé Stalking
- | Groupe de travail soirées d'information
- | Groupe de travail 25^e anniversaire des centres de consultation LAVI de Berne et de Bienne
- | Groupe de travail consultation en ligne
- | Groupe de travail CASEnet – superusers
- | Mise en réseau de spécialistes du domaine juridique
- | Mise en réseau de spécialistes du domaine psychologique
- | Gestion du savoir / documentation spécialisée
- | Echange entre les régions d'aide aux victimes

Groupes de travail / groupes spécialisés et de réseautage

- | Marché des actualités, Bienne
- | Rencontres COROLA et région 2
- | Fil rouge
- | Organe national d'experts sur la violence sexuelle à l'égard des femmes
- | Modèle bernois (soins aux femmes violées)
- | Echange avec le service social Berne et avec les maisons d'accueil pour femmes
- | Echange avec le service de la ville de Berne chargé de la violence domestique et du stalking
- | Echange professionnel sur la violence domestique et les addictions
- | Séance santé et violence domestique (POM)
- | Séances avec la direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)
- | Divers échanges avec les services de solidarité femmes et avec la fondation contre la violence faite aux femmes et aux enfants
- | Divers échanges avec les autorités chargées de la protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)
- | Réunion d'échange avec la police criminelle bernoise
- | Réunion d'échange avec la police cantonale bernoise
- | Réunion de réseautage relative à la Convention d'Istanbul
- | Tables rondes violence domestique: Mittelland bernois, Haute-Argovie et Emmental, Bienne, Moutier
- | Table ronde mariage forcé
- | Groupe de travail homme
- | Protection des victimes, police criminelle bernoise
- | Séance sur la gestion de la menace, Berne
- | Echange professionnel sur la consultation en ligne – Safe Zone, Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- | Réunion Stop à la violence domestique
- | Réunion de réseautage violence domestique et alcool
- | Atelier migration et violence domestique
- | Groupe de réflexion sur la violence chez les personnes âgées
- | Jubilé 30^e anniversaire Lantana
- | Jubilé Bureau des avocates, Berne
- | Jubilé Santé bernoise, Bienne
- | Rencontre nationale «Événements extraordinaires»
- | Réunion de réseautage (Frabina, Aidshilfe Berne, etc.)
- | Colloque Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU)
- | Campagne 16 jours contre les violences faites aux femmes
- | Veille de la manifestation, fondations classiques 2020 (Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations)

RELATIONS PUBLIQUES

Présentation de l'aide aux victimes et formations dans les domaines suivants:

- | Jubilé des centres de consultation LAVI de Berne et de Bienne
- | Marché de l'actualité, Bienne
- | Police cantonale bernoise (divers rapports de district)
- | Violence à caractère sexuel dans le cadre de la vie nocturne, Kultur Fabrik Lyss
- | Divers ateliers dans des écoles sur le thème «Plus envie de violence»
- | Service social Oberes Emmental
- | Forum social Emmental
- | Service social scolaire Konolfingen
- | Services psychiatriques universitaires de Berne SA
- | Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), division coopera
- | La Main Tendue (143)
- | Comprendi, service d'interprétation et de traduction
- | Formation continue pour les enseignantes dans le cadre de l'exposition «Plus fort que la violence»
- | Visite guidée avec des classes, des experts et autres intéressés de l'exposition «Plus fort que la violence»
- | Cours post diplômés, Gesundheitszentrum Pflege
- | Festival des histoires «Des enfants aident des enfants avec des histoires», atelier organisé par POM
- | Colocation femmes, Berne
- | Modèle bernois (soins aux femmes violées)
- | Campagne 16 jours contre les violences faites aux femmes
- | Club Kiwanis Köniz
- | Equipe du travail pastoral et des soins de l'hôpital de l'Ile

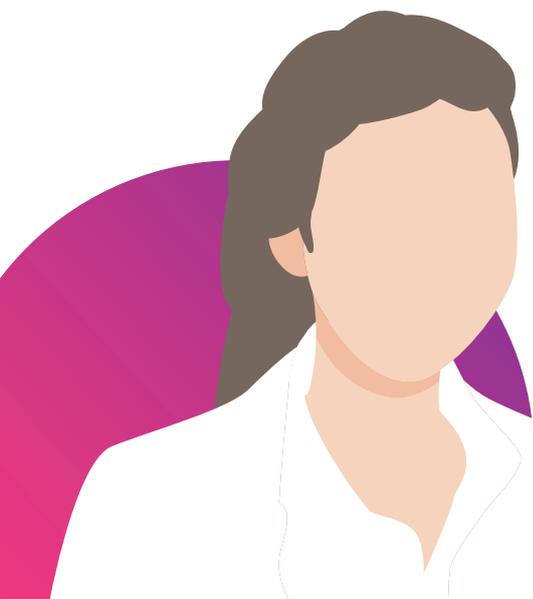
FORMATION CONTINUE

Interne

- | Droit médical avec Kaufmann & Friedli, avocats
- | Organisation du travail avec Béatrice Stalder, licenciée en psychologie du travail et de l'organisation

Externe

- | Cours pour formateurs/formatrices à la pratique, Haute école spécialisée bernoise en travail social
- | CAS Aide aux victimes
- | Cours spécifique aide aux victimes
- | Mon corps m'appartient
- | Organe national en charge des questions de violence sexuelle à l'encontre des femmes, Zurich
- | Victimes de la violence domestique: droit des étrangers et nouvelles dispositions du droit pénal et civil
- | Modèle bernois, délits sexuels et nouveaux médias
- | Violence dans le cadre de rites traditionnels – Réalité ou supercherie?
- | Séminaire NPO (von Graffenried Treuhand, séminaire pour les responsables d'institutions à but non lucratif, les organisations et associations à but non lucratif)



REMERCIEMENTS

Grâce à la collaboration de nombreuses personnes actives à différents niveaux et domaines, nous sommes en mesure d'aider le mieux possible les personnes qui nous consultent. Je saisis l'occasion pour remercier chaleureusement:

- | **les personnes victimes d'infraction pour** la confiance qu'elles témoignent à nos centres de consultation;
- | **la direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne, division Aide aux victimes d'infraction,** pour sa collaboration constructive et agréable;
- | **les juristes, psychologues et autres professionnels, institutions et autorités** pour leur précieuse et constructive collaboration;
- | **le Conseil de Fondation et les collaboratrices et collaborateurs de nos centres de consultation** pour leur excellente collaboration et leur engagement sans faille dans le cadre des activités quotidiennes.



Pia Altorfer, directrice
Berne, en mars 2020

DONNEES STATISTIQUES 2019

Vue d'ensemble des personnes qui ont consulté nos centres

	BOH*	Centre LAVI**	2019	2018
Total des personnes ayant consulté	1'410	372	1'782	1'890
Déjà en consultation en 2018	508	138	646	735
Premières consultations en 2019	902	234	1'136	1'155

Il s'agit pour l'essentiel de victimes directement concernées, de survivants, ou de personnes proches de la victime telles que parents, enfants, etc., plus rarement de professionnels.

*BOH = Beratungsstelle Opferhilfe Bern **Centre LAVI = Centre de consultation Bienne

Vue d'ensemble des infractions*

	Personnes
Lésions corporelles	918
Homicide	62
Tentative d'homicide	19
Lésions corporelles par LCR	179
Homicide par LCR	55
Brigandage	39
Extorsion/menaces/contraintes	600
Violences sexuelles/viols	133
Atteinte à l'intégrité sexuelle d'un enfant	112
Violences sexuelles de personnes dépendantes	12
Autres délits sexuels	25
Prostitution/traité des êtres humains	3
Atteinte à la liberté	33
Enlèvement de mineurs	3
Propagation d'une maladie contagieuse	2
Autres infractions	31
Non clarifié	74

*Prise en compte sous différentes rubriques possible

Prestations fournies*

	Total	Fournies par nos soins	Fournies par des tiers
Aide juridique	2097	1'511	586
Protection de l'enfant	65	64	1
Aide matérielle	275	177	98
Protection et logement	283	230	53
Aide médicale	166	126	40
Aide psychologique	1'637	1'272	365
Aide sociale	626	618	8
Autres types d'aide	266	104	162

Il ressort de ce tableau que nous fournissons nous-mêmes essentiellement une aide de départ dans les domaines juridique et psychologique ainsi qu'une aide sociale. Or, dans de nombreux cas un soutien financier est également nécessaire. On peut également constater que la mise en contact avec des professionnels externes tels que des avocats, des psychothérapeutes ou des psychiatres, représente un volet important de l'aide.

*Prise en compte sous différentes rubriques possible



Age et sexe des personnes qui nous ont consultées

Age	en %
Jusqu'à 10 ans	3.2
De 10 à 17 ans	7.8
De 18 à 29 ans	21.8
De 30 à 64 ans	59.3
> 64 ans	7.9
Selon le sexe	en %
Femmes	61.2
Hommes	38.8

Vue d'ensemble d'autres prestations fournies

	2019	2018
Réponses à différentes demandes (sans rapport avec des dossiers) provenant d'institutions, de spécialistes ou de particuliers	479	456
Demandes de la part des médias	19	22

COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS DES CENTRES DE CONSULTATION

Beratungsstelle Opferhilfe Berne

- | Pia Altorfer *assistante sociale, directrice*
- | Brigitte Gschwend Walthert *assistante sociale, suppléante de la directrice*
- | Bernadette Kaufmann *assistante sociale*
- | Gabriela Rey *assistante sociale*
- | Gabi Aellig *assistante sociale*
- | Anja Fercher *assistante sociale (jusqu'au 31 mars)*
- | Peter Sägesser *assistant sociale*
- | Jannine Manser *assistante sociale*
- | Ursula Schüpbach *assistante sociale (à partir du 1^{er} mars)*
- | Stephanie Fraefel *stagiaire en travail social, suppléante Elternzeit (de février à novembre)*

Centre LAVI Bienne

- | Pia Altorfer *assistante sociale, directrice*
- | Janine Züger *assistante sociale*
- | Thérèse Tolotti *assistante sociale (jusqu'au 31 janvier)*
- | Pauline Staubli *assistante sociale (à partir du 1^{er} juin)*

BackOffice

- | Ursula Friedli *gestionnaire des affaires et comptabilité, suppléante de la directrice*
- | Kathrin Kam *gestionnaire des affaires*

Point de contact pour les personnes directement concernées par des mesures coercitives à des fins d'assistance et de placement extrafamiliaux

- | Claire Maurer *assistante sociale*
- | Udo Allgaier *assistant sociale*
- | Pia Altorfer *assistante sociale, directrice*

Unités plein temps

- | Beratungsstelle Opferhilfe Berne: *travail social: 460 unités plein temps*
- | Centre de consultation LAVI Bienne: *travail social: 160 unités plein temps*
- | Direction Berne et Bienne: *70 unités plein temps*
- | Point de contact pour les personnes directement concernées par les mesures coercitives: *sur salaire horaire*
- | BackOffice: *130 unités plein temps (secrétariat et comptabilité)*

FONDATION OPFERHILFE BERN

Rapport du Président

A l'occasion de leur jubilé de 2019, les centres de consultation de l'aide aux victimes ont émis trois vœux pour les 25 prochaines années:

En ce qui concerne les victimes: Un système assez complexe est prévu pour les auteurs d'infraction qui ont accès spontanément à une aide juridique étendue, parfois gratuitement. Les victimes, par contre, doivent, elles, entreprendre des démarches de manière active pour bénéficier des offres pourtant existantes, sans qu'elles bénéficient pour autant formellement du soutien d'une avocate de manière intégrale. Cet état de fait donne lieu à un premier souhait: les mêmes droits pour les auteurs d'infraction et les victimes.

En ce qui concerne les centres de consultation eux-mêmes:

En fonction des ressources disponibles sur le plan financier et du personnel, l'offre de prestations proposée par les centres de consultation doit se limiter à l'information, au conseil et à l'administration, ou peut-être, dans certains cas, étendue à l'encadrement dans des situations concrètes (telles que les procédures pénales, la recherche d'avocates ou de thérapeutes), éventuellement avec la participation de traducteurs ou de traductrices. D'où, le deuxième souhait: la mise à disposition de ressources suffisantes pour assurer une offre de prestations plus complète.

En ce qui concerne le contexte public et politique: La mission principale des centres de consultation est de soutenir les victimes d'infraction, hommes, femmes et enfants, affectés par la violence domestique et la violence en général. Le troisième souhait peut être résumé comme suit: les centres de consultation demandent à être perçus et reconnus pour l'ensemble de leur éventail de prestations.

Le Conseil de Fondation se permet d'ajouter: nous souhaitons, d'une part, poursuivre en commun avec la direction des centres de consultation le processus de développement (stratégique) esquissé lors d'une retraite en 2019 et, d'autre part, pouvoir continuer à disposer de collaborateurs et collaboratrices si compétents et motivés et de partenaires externes tout aussi engagés. Merci à tous!



Dr. med. Peter Zingg,
Beringen, en mars 2020

Conseil de fondation

- | Dr. med. Peter Zingg *président*
Médecin-psychiatre et psychothérapeute, Beringen
- | Anita Herren-Brauen *vice-présidente*
Agricultrice, infirmière spécialisée et députée au Grand Conseil, Rosshäusern
- | Gabriele Müller *Assistante sociale diplômée, Thierachern*
- | Hans Bernhardt-Ehrsam *Assistant social diplômé HES, Worb*
- | Garbiela Meister *Avocate, Ittigen*

COMPTE D'EXPLOITATION ET BILAN

Compte d'exploitation

Produits	CHF
Contributions du canton	1'204'952
Contributions du canton; consultation de personnes concernées par les mesures coercitives à des fins d'assistance et placement extra-familiaux	53'599
Autres recettes	2'640
Total Produits	1'261'191

Charges	CHF
Frais de personnel	1'082'601
Total autres frais d'exploitation	178'590
Produits étrangers à la période	0
Excédent	0



Bilan

Actifs

Actifs en circulation	CHF
Total liquidités	453'286
Total créances	3'384
Total créances SAP	76'128
Compte de régularisations actifs	26'158
Total actifs en circulation	558'956

Actifs immobilisés	CHF
Valeurs mobilières	1'000
Mobilier, infrastructure informatique et véhicules	21'973
Total actifs immobilisés	22'973

Total actifs	581'929
---------------------	----------------

Passifs

Capitaux étrangers	CHF
Engagements à court terme vis-à-vis de tiers	71'579
Total dettes SAP	15'338
Passifs transitoires	52'420
Total capital étranger	139'337

Capital propre	CHF
Total capital et fonds de la Fondation	259'691
Total fonds affectés	121'249
Total fonds libres	61'652
Total capital propre	442'592

Total Passifs	581'929
----------------------	----------------

DONS

Fondation Opferhilfe Berne

En 2019, nous avons reçu des dons pour la somme de 6'868.30 francs en faveur des centres de consultation de l'aide aux victimes. Nous avons également reçu 500 francs pour les victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance et des placements extrafamiliaux.

Nous sommes reconnaissants de pouvoir financer avec ces dons les prestations qui ne sont pas prises en charge par les assurances ou dédommagées sur la base des dispositions légales. Le soutien ainsi fourni redonne confiance aux personnes touchées et les aide à surmonter les conséquences des infractions subies et à retrouver le chemin de la vie quotidienne. En notre nom et au nom de nos clients et clientes, nous remercions de tout cœur les généreux donateurs et donatrices. Leurs noms ne peuvent pas être cités en raison de la protection des données.

Mentions légales

Editrice
Fondation Opferhilfe Bern

Rédaction
Pia Altorfer

Graphisme
AUGENWEIDE Werbeagentur GmbH, Zuchwil